



Arrêté grand-ducal du 4 février 2020 portant nomination de Monsieur Franz Fayot à la fonction de Ministre.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,
Vu l'article 77 de la Constitution ;
Sur le rapport de Notre Premier Ministre, Ministre d'État ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}.

Est nommé Ministre : Monsieur Franz FAYOT, Avocat à la Cour.

Art. 2.

Notre Premier Ministre, Ministre d'État, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sortira ses effets au 4 février 2020.

*Le Premier Ministre,
Ministre d'État,
Xavier Bettel*

Palais de Luxembourg, le 4 février 2020.
Henri

